

BUREAU DU VENDREDI 20 JANVIER 2017



Le vendredi 20 janvier 2017 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 13 janvier 2017.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
Mme KELLNER, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, à M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

ABSENTS-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de de Plaine Commune,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



✓ PROGRAMMES

- **a approuvé** le programme relatif au dévoiement de canalisations dans le cadre de la mise en place du tramway T9 Paris-Orly (phase 2) sur environ 595 mètres de feeders, pour un montant de 9,06 M€ H.T. (valeur décembre 2016), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, les prestations associées et aléas, et **autorisé** le recours aux marchés à bons de commande liés aux prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, de tests de compactage et d'inspections télévisuelles, de contrôles sanitaires ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de déplacer partiellement des biefs, leurs équipements et leurs accès impactés par le projet de création du tramway T10 à Antony, Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson, conduit par le Département des Hauts-de-Seine et le STIF, **a approuvé** le programme correspondant pour un montant de 1,66 M€, et en **a confié** la maîtrise d'œuvre à la société SAFEGE, attributaire du lot 3 de l'accord-cadre de prestation de maîtrise d'œuvre mono attributaire n°2014/01 notifié le 21 mars ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la vétusté de la canalisation DN 800 mm « Neuilly-Gagny » biefs 11 et 16, et la nécessité en découlant de la renouveler, **a approuvé** le programme afférent pour un montant de 4,81 M€ H.T. (valeur décembre 2016), et en **a confié** la maîtrise d'œuvre à la société SAFEGE, titulaire de l'accord-cadre de prestations de maîtrise d'œuvre – lot 3 : canalisations de transport – notifié le 21 mars 2014, pour un montant maximal de 0,26 M€ H.T. ; **a autorisé** le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de levés topographiques, coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, pour la réalisation d'investigations complémentaires, pour la recherche d'amiante dans les enrobés et pour des travaux de terrassement, pour des travaux de génie-civil et de second œuvre, pour la fourniture de robinets vannes à papillon, pour les inspections télévisuelles et contrôles de compactage, pour les analyses sanitaires, et autres études complémentaires ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant les nouvelles contraintes de passage, **a approuvé** le programme modificatif relatif au dévoiement de canalisations de DN 600 mm pour la construction de la Station Montreuil Hôpital, de DN 1500 mm pour le secteur Viaduc Londeau Domus, DN 1250 mm pour la construction du tunnel Boucle de Rosny 2, et canalisations de distribution associées, dans le cadre du prolongement de la ligne de métro 11 pour un montant de 13,26 M€ H.T. (valeur décembre 2016), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, les prestations associées et un montant pour aléas, du fait de la nécessité de prendre en compte des contraintes extérieures supplémentaires identifiées lors des études de maîtrise d'œuvre (demande RATP, tiers extérieurs, données études géotechniques),

- **a approuvé** le programme relatif au renouvellement du DN 600 mm « Pont de Sèvres – Pont de Puteaux » devenu vétuste et ayant subi de très nombreux incidents Quai Léon Blum à Suresnes et Quai Marcel Dassault à Saint Cloud, bief 16 et 18, pour un montant de 7,67 M€ H.T. (valeur décembre 2016), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées, et **en a confié** la maîtrise d'œuvre à la société SAFEGE, titulaire de l'accord-cadre de prestations de maîtrise d'œuvre – lot 3 : canalisations de transport – notifié le 21 mars 2014, pour un montant maximal de 0,38 M€ H.T. ; **a autorisé** le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, et pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre et autres études complémentaires ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de mise en conformité, vis-à-vis du PMS, des clôtures périphériques des sites distants non traités, **a approuvé** le programme relatif à la mise en œuvre de leur protection pour un montant de 3,82 M€ H.T. (valeur janvier 2017), et **autorisé** le lancement de marchés subséquents à

l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014 pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, ainsi que la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme et le recours aux marchés à bons de commandes existants ou à venir, pour des prestations d'études et de services et autres études complémentaires : diagnostic de détection d'amiante et de plomb, réalisation de levés topographiques, ... ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de rénover le réservoir R4, situé rue du Château aux Lilas, compte tenu de l'apparition récente de pathologies affectant le génie civil de l'ouvrage et empêchant sa remise en service, **a approuvé** le programme correspondant pour un montant de 0,54 M€ H.T. (valeur janvier 2017), et **autorisé** la dévolution de la maîtrise d'œuvre, pour un montant maximal de 0,06 M€ H.T., dans le cadre d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF, n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme, et le lancement de consultations dans le cadre de marchés à procédure adaptée, ou le recours à des marchés à bons de commande en cours ou à venir pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ponctuelles ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la vétusté des ouvrages existants et les dysfonctionnements constatés en matière de capacité hydraulique et de sécurisation de la distribution en eau, sur le site de Palaiseau, **a approuvé** le programme modificatif de refonte complète du site de Palaiseau, pour un montant de 17,8 M€ H.T. ; **a autorisé** le recours aux marchés existants, pour des travaux et des prestations d'études et de services, la signature des bons de commande correspondants et le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanismes et tous actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention afférente ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ AVANT-PROJETS

- considérant la demande de la RATP de dévier les biefs ROMAI156-060-01-06 à Montreuil pour la construction de la station Montreuil Hôpital, NEUIL124-150-01-31 et 36 à Rosny-sous-Bois pour la construction du Viaduc Londeau Domus, NEUIL124-125-06-01 et 06 à Rosny-sous-Bois pour la construction du tunnel de la Boucle de Rosny 2, pour les besoins du prolongement du métro ligne 11, **a approuvé** l'avant-projet de dévoiement de ces conduites pour un montant global estimé à 11,57 M€ H.T. (valeur décembre 2016) et décomposé de la manière suivante : 1,10 M€ H.T. pour les dévoiements provisoires et définitifs au niveau de la station Montreuil Hôpital (marché de maîtrise d'œuvre 2014/01-16), 1,44 M€ H.T. pour les dévoiements nord et sud secteur Boucle de Rosny 2 (marché de maîtrise d'œuvre 2014/01-18), et 9,03 M€ H.T. pour le dévoiement secteur Viaduc Londeau Domus (marché de maîtrise d'œuvre 2014/01-17) ; **a approuvé** l'avenant n°1 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°2014/01-17 relatif au secteur Viaduc Londeau Domus, fixant le montant maximal du marché à 0,50 M€ H.T. et **autorisé** sa signature,

- considérant qu'il est apparu nécessaire de rénover la station de pompage de Montreuil, en raison de la vétusté des équipements hydrauliques et électriques basse tension, l'obsolescence des équipements d'automatisme et de supervision, le besoin de créer une aire de dépotage d'eau de javel pour compléter l'unité de chloration existante, la nécessité de renforcer le secours hydraulique de cette station et de ce site stratégique, et la volonté d'améliorer l'image actuelle des bâtiments, **a approuvé** l'avant-projet correspondant pour un montant de 5,34 M€ H.T. (valeur janvier 2017) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation de deux lots distincts correspondant aux deux marchés de travaux : lot n° 1 : Travaux de génie civil, corps d'état secondaires et VRD d'un montant prévisionnel de 1,55 M€ H.T. (valeur janvier 2017), et lot n° 2 : Travaux d'équipements d'un montant

prévisionnel de 3,25 M€ H.T. (valeur janvier 2017) ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ **MARCHE**

- considérant la nécessité d'une refonte globale de l'unité d'ozonation de la tranche 1 sur l'usine de Méry-sur-Oise, vieillissante et devenue surdimensionnée suite à l'insertion d'une étape de désinfection UV sur l'usine, **a approuvé** le principe de la conception-réalisation pour la réalisation des études et des travaux relatifs à la refonte globale de l'unité d'inter-ozonation de la tranche 1 de l'usine de Méry-sur-Oise, et **autorisé** la passation, par procédure de marché négociée avec mise en concurrence préalable, et la signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, depuis la phase des études préliminaires jusqu'à la phase d'achèvement des travaux, pour un montant estimé à 0,75 M€ H.T. ; **a autorisé** le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires, relevés topographiques,...

✓ **CONVENTION AVEC LES TIERS**

- considérant la nécessité de dévoyer les réseaux de transport et de distribution impactés par les ouvrages RATP pour le prolongement de la ligne de métro 11, **a approuvé** la convention subséquente bipartite SEDIF/RATP relative à leur déplacement pour un montant estimé à 13,26 M€ H.T. (valeur décembre 2016) définissant les modalités de planification financières et administratives, et **autorisé** la signature de la convention subséquente n°1, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ **PERSONNEL SYNDICAL**

- **a autorisé** le SEDIF à s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG Petite Couronne, en vue de la conclusion de contrats d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2018 à 2021, et **sollicité** dans ce cadre l'étude des garanties suivantes : agents affiliés à la CNRACL: décès, accident de travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité, et agents non affiliés à la CNRACL: accident de travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire,

✓ **AUTRES**

- considérant que le SEDIF est membre de la Commission Locale de l'Eau, dont les missions sont l'élaboration, le suivi et l'application du SAGE Marne Confluence, qui intègre le périmètre de protection rapprochée de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand dans son territoire, et de l'intérêt à ce titre de participer financièrement à l'élaboration du SAGE permettant d'identifier les actions de protection de la ressource, **a autorisé** la signature de l'avenant à la convention de participation financière entre le SEDIF et le Syndicat Marne Vive, porteur de l'animation du SAGE Marne Confluence, et **approuvé** l'attribution d'une participation financière du SEDIF au fonctionnement de la CLE, dont le Syndicat Marne Vive est la structure porteuse pour la phase d'élaboration du SAGE, pour un montant de 5 000 € H.T.

- compte tenu de l'acquisition par le SEDIF de la Liaison Nord Oise Marne à compter du 1^{er} janvier 2017 au prix de 3,65 M€, et du souhait des parties prenantes d'organiser la signature de cet acte, **a autorisé** la tenue du Bureau du vendredi 24 février 2017 à Aulnay-sous-Bois.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le